

Programme

Elections Provinciales
13 Octobre 2024



Introduction

Créer du lien, Créer demain

Suite aux élections de juin 2024, Les Engagé.es participent désormais aux Gouvernements wallon et de la FWB. C'est fort de cette responsabilité que notre Mouvement politique a, en collaboration avec notre partenaire, rédigé leurs accords de majorité : les Déclarations de politique régionale et communautaire pour la législature 2024-2030.

C'est dans ce document que le Gouvernement wallon exprime sa vision pour l'avenir de notre Région, en ce compris pour les Provinces qui la constituent et dont le rôle est appelé à évoluer au cours des prochaines années.

Le cap fixé par l'exécutif régional pour les Provinces se trouve expliqué dans l'extrait suivant :

« L'efficacité des pouvoirs locaux repose sur un nombre optimisé de structures, plus lisibles dans leurs missions et dans leurs actions. Attaché à l'enjeu que représentent les territoires provinciaux pour répondre adéquatement à diverses préoccupations supracommunales, en particulier pour les communes rurales, le Gouvernement entend proposer de renforcer ce rôle supracommunal des provinces par les évolutions proposées.

Ainsi les entités supracommunales récemment reconnues par la Région pour l'animation territoriale y seront désormais intégrées pour éviter les redondances. Les missions provinciales seront analysées pour transférer certaines d'entre elles vers les niveaux de pouvoir les plus adéquats, avec maintien de l'emploi et des enveloppes financières ad hoc. Les missions supracommunales résiduelles seront gérées par une assemblée des bourgmestres et selon les modalités de gestion des conseils de zone de police. La formation politique représentée au Parlement wallon qui ne disposerait pas de bourgmestre membre de ladite assemblée pourra y dépêcher un observateur avec voix consultative.

Un bureau composé d'un président et de deux vice-présidents, issus de cette assemblée, sera constitué pour cette gestion quotidienne, avec représentation des deux sexes. La fiscalité provinciale sera reprise par la Région qui procurera par dotation les crédits de fonctionnement utiles à l'institution et aux niveaux de pouvoir bénéficiaires des compétences transférées.

Chaque Conseil provincial issu du scrutin d'octobre 2024 sera chargé de proposer au Gouvernement d'ici la mi-législature son plan de ventilation des compétences vers les autres niveaux de pouvoir et celles qu'il conserve, à la lumière de ses réalités territoriales et institutionnelles propres. L'ensemble sera alors proposé à l'approbation des deux tiers du Parlement wallon afin de pouvoir produire ses effets dès 2030. Il n'y aura dès lors plus de scrutin provincial en 2030. Le futur visage des provinces fera l'objet d'une consultation populaire régionale. ».

Notre Province se trouve à un tournant de son histoire et doit se préparer à se transformer en profondeur. Cette évolution se fera par une réflexion autour des compétences à maintenir à un niveau supracommunal permettant aux 27 communes de notre territoire de conserver un soutien efficace dans ces domaines. Afin de préparer cet avenir, c'est l'assemblée des membres du Conseil provincial qui sera chargée de déterminer les compétences à conserver à l'échelon provincial selon les spécificités de notre territoire.



A l'heure actuelle, Le Brabant wallon se distingue particulièrement des autres Provinces par les caractéristiques suivantes :

- Un taux d'emploi par habitant élevé par rapport à la moyenne de la Région wallonne. Le Brabant wallon comptait ainsi 173.263 emplois en 2021, soit 3.525 emplois de plus qu'en 2020 et 41.285 de plus qu'en 2005 ! Ainsi, entre 2005 et 2021, la croissance du Brabant wallon est de 31%, soit une croissance bien plus rapide qu'en Région wallonne. Le taux d'emploi du Brabant wallon est de 68%. Un taux bien supérieur à celui de la Wallonie qui est de 60% et juste au-dessus de la moyenne nationale (66%) mais avec nombre de situations où soit les deux membres du couple travaillent soit le travailleur est le pilier d'une famille monoparentale, avec un besoin crucial en termes de garde d'enfant.
- Une vitalité économique qui la classe parmi les meilleures en Europe, comme en atteste le récent classement d'Eurostat dans lequel le Brabant wallon se situe à la 5ème position des régions d'Europe avec la plus forte croissance en volume du PIB, avec une croissance de quasi 11% en 2022.
- Parallèlement, Le Brabant wallon est une Province dont les habitant.es sont parmi les plus dépendant.es de leurs voitures pour leurs déplacements. Ainsi, le nombre moyen de véhicules par ménage dans le Brabant wallon s'élevait à 1,29 en 2021, soit la moyenne la plus élevée de notre pays (moyenne belge : 1,06). Une statistique qui s'explique par le fait que près de 70% des Brabançon.nes wallon.nes travaillent hors de la province et doivent s'acquitter chaque jour de trajets professionnels, parfois longs et souvent encombrés.
- Une démographie qui fait de la « Jeune Province » en réalité une Province où le taux de personnes âgées est élevé. En effet, le taux de natalité est plus faible encore en Brabant Wallon que la moyenne wallonne (à peine 9 naissances pour 1000 habitants en 2019). La comparaison de deux périodes 2009-2012 par rapport à 2014-2018 nous apprend que 21 communes sur 27 ont vu leur taux de natalité encore baisser, bien loin du « 2,1 enfants par femme » nécessaire pour maintenir la population à chiffre constant.
- Cette difficulté démographique n'est pas sans conséquence sur l'accès au logement et, en général, sur la fracture sociale plus forte mais moins apparente dans notre Province. L'arrivée massive de nouveaux.elles habitant.es (la population attendue en 2035 est de l'ordre de 435.500 habitant.es, soit une croissance de près de 29.481 habitant.es par rapport à 2020) accentue la pression sur le prix des terrains à bâtir, sans compter que la concurrence exercée par l'exode urbain des Bruxellois.es dû aux déménagements d'entreprises relance cette « chasse aux terrains à bâtir » qui entraîne, à nouveau, une augmentation des prix. Le prix médian des maisons en 2024 est ainsi estimé par le baromètre des notaires à 375.000 euros et celui des appartements s'élève à 245.000 euros. Notre province reste, de fait, la plus chère de la Wallonie, avec 165.000 euros de plus que le prix médian d'une maison dans le reste de notre Région.
- Un territoire où agriculture, urbanisation, mobilité, lutte contre les inondations et les défis climatiques sont en tension.
- Riche d'une vie associative, dynamique et active dans tous les secteurs (culturel, social, sportif, du handicap, folklorique, de l'intégration etc.).
- Et d'un enseignement de qualité, qui entend rester à la pointe.

C'est parce que notre Province se distingue par ces spécificités propres à sa localisation, sa démographie mais aussi son histoire que notre programme entend se centrer sur ces particularités et les besoins qui en découlent. Pour les Engagé.es, préparer l'avenir ne pourra se faire qu'en apportant des solutions concrètes aux attentes des brabançon.nes wallon.nes.



1° Santé

Apporter du soutien aux familles : faire de la santé une priorité, assurer des structures d'accueil de proximité pour le.s parent.s actif.s et mieux accompagner nos seniors



1.1. Faisons de notre santé une priorité

Le Brabant Wallon est une province dynamique mais elle fait face à de nombreux défis en matière de santé et de cohésion sociale. Pour répondre à ces enjeux, nous proposons un programme ambitieux visant à améliorer l'accès aux soins, à promouvoir la santé publique et à renforcer la cohésion sociale au sein de notre communauté.

Car ne l'oublions pas : sans la santé, l'économie ne peut suivre ce qui n'est pas sans répercussions sur le « bien-être » de la société dans sa globalité.

Dans la lignée de notre programme de juin 2024, nous voulons faire de la Province une alliée dans la politique préventive en matière de santé, afin de permettre à chacun.e de pouvoir être soigné.e à proximité et dans les meilleurs délais.

Nos propositions :

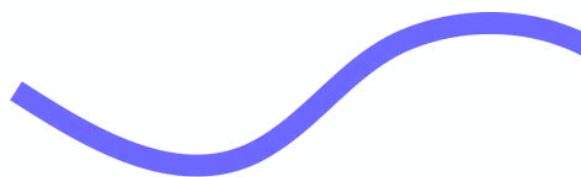
Créer un Observatoire provincial de la Santé

Nous voulons créer un Observatoire de la santé, avec les acteurs pertinents du territoire, pour mieux pouvoir analyser les besoins des habitants et anticiper les difficultés en termes d'accès aux soins, y compris ceux liés à la santé mentale, avec une attention particulière portée au recensement des médecins et spécialistes par commune mais aussi des places disponibles dans les crèches et les maisons de repos. Une vision supracommunale permet de mettre alors les incitants en place pour une répartition harmonieuse de l'offre sur l'ensemble du Brabant wallon mais aussi de développer des actions de promotion et de prévention de la santé.

Il ne s'agit pas ici de créer une nouvelle institution mais une plate-forme d'échanges et d'analyse avec tous les acteurs concernés, les services provinciaux devant y jouer un rôle moteur, par exemple dans le cadre de l'élaboration du modèle de gestion de la santé de 1ère ligne.

Lutter contre l'insécurité dans le BW

Les accidents et les agressions physiques ou verbales ont un impact évident sur la santé et le bien-être de chaque être humain. Ils peuvent causer des traumatismes. Le harcèlement de rue ou à l'école est aussi un enjeu qui nécessite des réponses fortes. Une autre dimension joue aussi un rôle dans la santé mentale des citoyens. Il s'agit du sentiment d'insécurité, certes très subjectif et personnel, mais qui génère du stress et un état de mal-être qui peut rapidement évoluer vers des troubles mentaux plus importants. De plus, tout le monde n'est pas égal devant l'insécurité, notamment les aînés et les femmes ! Il faut pouvoir garantir à chacun et chacune le droit à la sécurité.



Elaborer un plan d'actions d'égalité-diversité et promouvoir les droits des femmes

La Province doit intégrer la dimension de genre et l'approche intersectionnelle dans sa politique afin de mieux appréhender les inégalités que vive la population et plus spécifiquement les femmes. Nous souhaitons inscrire ce point comme une priorité dans la prochaine Déclaration de Politique Provinciale. De même, nous voulons mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation pour lutter contre le harcèlement en rue (affiches ; journée annuelle dédiée à cet enjeu, etc.) et organiser à l'échelle provinciale des actions et campagnes de sensibilisation et d'information à l'occasion des journées internationales du 25 novembre (élimination des violences envers les femmes) et 8 mars (droits des femmes). La compétence de l'égalité des chances et des genres devra être spécifiquement rattachée à un Député provincial.

Renforcer les Services de santé mentale

Pour la troisième fois, l'assureur AXA a publié son Mind Health Report en collaboration avec Ipsos. Ce rapport mesure la santé mentale dans 16 pays, dont la Belgique et nous apprend que 25 % des Belges interrogés déclarent souffrir d'un trouble mental. Dans la tranche d'âge des 25-4 ans, seul 1 jeune sur 8 se sent vraiment bien dans sa peau. Dans la tranche d'âge des 18-24 ans, cette statistique diminue encore (seule 1 personne sur 10 déclare « bien se sentir dans sa peau »). Les services de santé mentale à Jodoigne et à Tubize ont ici un rôle fondamental à jouer et méritent d'être soutenus à la hauteur de l'importance de leur mission. À l'inverse de l'actuelle majorité provinciale qui a commencé à réduire le nombre d'antennes du service de santé mentale provincial lors de la précédente législature, nous voulons renforcer les services de santé mentale pour garantir un soutien adéquat aux personnes en détresse psychologique, avec un focus particulier sur les jeunes et les personnes âgées. Dans le même esprit, la lutte contre le harcèlement scolaire au sein des écoles provinciales sera une de nos priorités ! La Province doit intégrer la dimension de genre et l'approche intersectionnelle dans sa politique afin de mieux appréhender les inégalités que vive la population et plus spécifiquement les femmes.

Promouvoir la santé préventive

En coordination avec les autorités communautaires, nous veillerons à amplifier les campagnes de sensibilisation et de prévention des maladies chroniques telles que le diabète, l'hypertension, les maladies cardiovasculaires ou encore les assuétudes, en mettant l'accent sur l'importance de l'activité physique et d'une alimentation saine. La Province pourrait lancer ses propres campagnes en fonction des recommandations de l'Observatoire provincial de la santé et les mener en collaboration avec les organisations compétentes (mutualités, associations de patients, d'aide aux malades, etc.).



Assurer de meilleurs repas dans les crèches et les écoles

La Province du Brabant wallon approuvait en 2020 la convention Green Deal « Cantines durables », encourageant les cantines de son réseau d'enseignement à mettre en place une politique d'alimentation durable via cet accord volontaire et à mener des actions vers une offre alimentaire à la fois saine et durable.

Cette démarche doit être renforcée par l'instauration d'un programme de repas locaux et équilibrés. Dans toutes les crèches, écoles et cantines d'institutions provinciales, nous proposerons des repas sains et équilibrés, privilégiant les produits locaux et les circuits courts grâce au programme « Made In BW ».



1.2. Assurons des structures d'accueil de proximité pour le.s parent.s actif.s

Les 1000 premiers jours de l'enfant, de sa naissance à ses trois ans, sont décisifs pour son développement mais aussi pour la santé globale de l'adulte à venir. C'est pourquoi les 1000 premiers jours des enfants doivent rester une priorité absolue d'une société et de ses autorités publiques et, a fortiori, locales. Parmi les initiatives essentielles qu'il faut déployer figurent bien évidemment les capacités d'accueil de qualité des jeunes enfants. Il y va non seulement de leur bien-être, mais aussi d'assurer les conditions d'une vitalité économique et sociale de toute une communauté, sans oublier un plus grand respect de l'égalité femmes-hommes. Pour toutes ces raisons, le financement public de l'accueil de la petite enfance n'est jamais une dépense mais toujours un investissement.

Malheureusement, la crise du Covid-19 et la crise énergétique qui l'a suivie de peu ont mis à mal le secteur de la petite enfance tout entier (forte augmentation des coûts de l'électricité, du gaz naturel, des denrées alimentaires, etc.). La Wallonie a ainsi perdu globalement 1.153 places d'accueil en crèches depuis 2019 !

Cette perte est particulièrement dure en Brabant wallon où, dans de nombreux couples, travaillent les deux partenaires, sans parler des familles monoparentales où le parent travaille. Cette situation rend particulièrement important le développement d'une offre de places d'accueil adaptée aux besoins spécifiques de notre territoire, notamment induit par le fait que près de 70% des Brabançon.nes wallon.nes travaillent hors de la province.

Aucun projet de parentalité porté par les parents brabançons wallons ne peut être entravé par la crainte de ne pas trouver pour son enfant une place dans une structure d'accueil.

La Province du Brabant wallon soutient la création et le maintien de places d'accueil de la petite enfance dans des projets tant publics que privés. Elle y a investi d'ailleurs près de 20 millions d'euros lors de ces deux dernières mandatures, via des appels de création ou de mise aux normes des places d'accueil. Avec un taux de couverture de 54 %, notre Province peut donc se targuer d'être un bon élève, la moyenne étant de 38 %. Ce bon taux de couverture cache néanmoins une forte disparité entre les communes de la province, fluctuant entre 20% et plus de 100%. Les besoins restent ainsi encore criants. Nous proposons de poursuivre et d'amplifier les efforts accomplis, en partenariat avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, les communes et les opérateurs privés, en nous appuyant sur les recommandations de l'Observatoire provincial de la Santé.

Nos propositions :

Financer la création et la mise en conformité de nouvelles places d'accueil

Face à la pénurie de places d'accueil, nous continuerons à soutenir la création et la mise en conformité de structures d'accueil, en partenariat avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, les communes et les entreprises. Ce soutien visera autant les structures d'accueil publiques et collectives que les accueillantes conventionnées.

Encourager les crèches parentales ou de co-accueil

Si le Gouvernement de la FWB l'autorise à nouveau, nous encouragerons le développement de crèches parentales ou de co-accueil, en offrant un soutien administratif à la création d'asbl regroupant des parents volontaires qui assurent la garde d'un certain nombre d'enfants chez eux, en veillant au respect de certaines conditions (sécurité et salubrité du logement et aménagements minimums, casier judiciaire, etc.). Les parents suivraient au préalable une formation et bénéficieraient de l'accompagnement d'un professionnel mis à disposition par la Province.



Inciter à la création de crèches d'entreprise

La Province peut jouer, avec les communes, un rôle moteur afin de créer des crèches d'entreprises ouvertes aux enfants du quartier, notamment pour les travailleurs de nuit, le tout en collaboration avec l'InBW et les responsables de la gestion de Zones d'Activité économique.

Améliorer l'accueil des jeunes enfants dans les bâtiments ouverts au public

Actuellement, quand une personne se rend dans l'administration communale avec un enfant en bas âge, la période entre le moment où il arrive et où il est reçu peut être longue et les installations mises à sa disposition ne sont pas toujours adaptées à l'accueil d'enfants : pas de tables à langer murale, pas de micro-ondes, pas d'espaces de jeux, etc. Or, ces infrastructures sont la base d'un accueil des familles qui se rendent dans nos administrations et ne sont pas très coûteuses.

Peu d'administrations communales ou de services publics y prêtent une réelle attention, alors que ces installations pourraient être bénéfiques tant aux parents qu'au personnel qui reçoit ces personnes. Effectivement, un parent qui doit changer son enfant dans un lieu qui n'est pas adapté ou qui doit convaincre son enfant de rester tranquille sans pouvoir l'occuper, deviendra parfois un interlocuteur désagréable avec le personnel de l'administration qu'il estimera comme responsable de la situation. En proposant une table de jeux ou quelques livres, les jeunes enfants pourront être occupés sans stresser leurs parents.

On ne parle pas d'offrir un service de garderie mais de pratiquer quelques aménagements visant à simplifier la vie des parents. Il s'agit juste d'offrir un meilleur accueil aux parents par quelques mesures peu coûteuses qui permettront aux communes d'offrir un meilleur accueil aux parents. La Province peut mener des appels à projets pour inciter les pouvoirs locaux et même le secteur privé disposant de bâtiments ouverts au public à mettre en place des infrastructures visant à améliorer l'accueil des jeunes enfants dans tous les bâtiments ouverts au public.

Éditer et mettre en ligne un guide provincial des nouveaux parents

Ce répertoire recenserait les lieux d'écoute, les espaces « bébé-admis », les crèches, les associations de parentalité ou liées à l'enfance présentes dans les différentes Communes du Brabant wallon.

Veiller à une stricte égalité de traitement des pouvoirs organisateurs publics et associatifs dans l'éligibilité des aides aux infrastructures d'accueil de la petite enfance

Nous y veillerons lors des futurs appels à projets.



1.3. Accompagnons au mieux nos seniors

Avec le vieillissement de la population, il est essentiel de mettre en place des services adaptés aux besoins des seniors. L'Observatoire provincial de la Santé devrait, à partir des données qualitatives et quantitatives récoltées, pouvoir affiner la nature des besoins et proposer une Stratégie Silver 2036 pour l'ensemble du Brabant wallon, concertée avec l'ensemble des acteurs publics et privés concernés. La Province peut devenir un moteur de projets d'infrastructures de proximité pour les seniors qui en ont besoin par un soutien financier aux projets mais également par la mise à disposition des autorités publiques d'une cellule d'expertise provinciale pour la constitution de dossiers, la réalisation d'études, les appels d'offres (notamment dans le cadre de partenariats public-privé, en ce compris l'associatif), etc...

Nous nous donnons 12 ans pour doter le territoire, avec le soutien des autorités régionales et de la FWB, de structures adéquates.

Nos propositions :

Renforcer le maintien à domicile

Pour permettre aux personnes âgées de rester chez elles aussi longtemps que possible, tout en bénéficiant des soins, des services et de l'aide nécessaires.

Créer de nouvelles maisons de repos, résidences-services et résidences à services

Ce point est indispensable pour offrir des services adaptés qui favorisent l'intégration sociale des seniors, en incitant les porteurs de projets à prévoir la présence d'équipements fréquentés par les riverains et les jeunes (salle de spectacles, salle de fête et réceptions mise en location, infrastructure sportive, aire de jeux pour enfants, crèche) tout en les localisant à proximité des cœurs de villages ou des centres-villes.

Pour ce faire, la Province devra établir une cartographie des MR, MRS, Résidences-Service du BW en corrélation avec le pourcentage de seniors de chaque commune du BW par rapport au total de la population, pour voir où il en manque vraiment et compléter ce diagnostic par la mise sur pied d'un réseau d'aide-seniors à domicile.

Soutenir les aidants proches

Pour leur offrir les compétences (via des formations) et des possibilités de répit (via la création de centres d'accueils de jour), nécessaires pour s'occuper de leurs proches dans les meilleures conditions possibles.

Nous souhaitons fournir aux aidants proches une information sur le statut d'aidant proche et ses avantages, un accompagnement administratif pour recevoir ce statut et le faire valoir et surtout des personnes capables de recevoir leur souffrance et leur fatigue.

Il y a aussi le fait que les aidants proches sont souvent contraints de réduire leur temps de travail. Ils perdent ainsi salaire et droits complémentaires comme le chômage ou la pension.



2° Economie

Pérenniser la prospérité économique du Brabant wallon

Le Brabant wallon est un territoire à haut potentiel, lui permettant de truster les meilleures places parmi les bons élèves européens en termes de dynamisme économique (pour rappel : top 5 des régions européennes à la plus forte croissance pour l'année 2022). Il est riche d'une position géographique et logistique centrale dans notre pays ; riche de sa proximité avec d'autres grandes régions pourvoyeuses d'activités économiques, de la présence sur son territoire d'acteurs importants du développement économique, technologique et académique régional et international ; riche aussi de son patrimoine touristique, du champs de bataille de Waterloo aux châteaux de La Hulpe et d'Hélécine en passant par les ruines de l'abbaye de Villers-la-Ville et le domaine verdoyant du Bois des Rêves ; riche enfin de ses citoyens, de nombreuses associations et d'initiatives dynamiques qui, au jour le jour, créent du lien et contribuent à rendre notre société meilleure et plus conviviale. Ces richesses créent une force d'attractivité importante, qui se vérifie dans les chiffres, à commencer par ceux qui pointent une croissance démographique importante.

Le développement du Brabant wallon est cependant confronté à de nombreux défis, ceux du logement, de mobilité, de sécurité, d'environnement, d'enseignement, etc. Ces défis constituent des préoccupations quotidiennes pour nombre de citoyen.nes du Brabant wallon et pas seulement pour les « oublié.es » des bons chiffres.

A la veille d'une législature qui pourrait être la dernière avant la fin de notre Province dans sa dimension politique, nous souhaitons continuer à soutenir le rôle moteur de notre territoire dans le développement économique de la Belgique et de la Wallonie. Ainsi, nous nous inscrivons pleinement dans l'ambition portée par l'initiative « BW2030 » de maintenir le Brabant wallon dans son rôle de précurseur inspirant pour la Wallonie, notamment via une plus grande inclusion numérique de notre population, un territoire à la pointe en matière de mobilité ou encore le Programme Croissance BW.

Si les chiffres de l'économie et de l'emploi en Brabant wallon sont généralement bons en bonne partie grâce à l'activité des grandes entreprises et des parcs d'activité économique, il est néanmoins du devoir de la Province de soutenir l'activité plus locale ainsi que le développement d'une économie durable, basée sur les circuits-courts. Nous voulons en effet agir dans le sens inverse d'une standardisation néfaste tant pour les citoyens que pour les petits producteurs et l'environnement. Plus que jamais, nous avons besoin d'entreprises qui s'engagent pour des causes de société et pour régénérer la planète et le bien-être de tous !

Pour répondre aux défis économiques et renforcer la prospérité de notre territoire, nous proposons un programme ambitieux visant à stimuler l'économie locale, soutenir les entreprises et favoriser l'innovation.



Nos propositions :

Lancer un Plateforme d'Innovation Entrepreneuriale (PIE) pour dynamiser les secteurs économique et agricole grâce à des partenariats stratégiques et des aides concrètes.

Au-delà de BW 2030 formée autour de 4 grands partenaires économiques du BW, il est important d'avoir un espace de dialogue au plus proche des (T)PME qui forment notre tissu économique. Le PIE sera un espace de dialogue de l'ensemble des associations représentatives des entrepreneurs et indépendant.es, afin que la Province, avec les acteurs pertinents, puisse élaborer et mettre en œuvre un plan de soutien au secteur économique et agricole (aides à la formation, à l'installation, etc...) qui colle aux réalités du terrain et aux évolutions technologiques, comme l'Intelligence artificielle.

Aider à l'installation des nouveaux.elles indépendant.es

Il est souvent difficile pour un.e petit.e indépendant.e de se lancer. En centralisant l'ensemble des informations dont un.e indépendant.e peut avoir besoin (renvoyant le cas échéant aux services et associations compétentes), en le guidant dans ses démarches, en l'appuyant dans son analyse financière et dans l'établissement de sa comptabilité, on aide à maintenir un tissu économique de proximité.

Soutenir les étudiant.es-entrepreneurs

Il s'agirait de mettre à disposition des étudiant.es ayant été scolarisé.es en Brabant wallon un espace de partage et de travail et quelques services de base (internet gratuit, mobilier, etc.) pendant une durée déterminée (par exemple 6 mois).

Soutenir l'entrepreneuriat féminin

L'avenir de l'économie en Brabant wallon passera aussi par l'essor de l'entrepreneuriat féminin. Nous voulons que la Province soutienne les associations qui agissent ou veulent agir dans ce domaine et promeuve des activités qui font intervenir des « role model » féminins.



Nos propositions :

Développer un accompagnement spécifique à l'attention de nos agriculteur.trices et producteur.trices locaux

Cette aide prendra la forme d'un soutien à la demande dans leur fonctionnement quotidien (comptabilité, gestion, aides à l'installation et à l'investissement, aides à l'innovation...), une coordination des initiatives de valorisation des circuits courts de commercialisation des produits issus de l'agriculture, la promotion des produits locaux au travers de l'accompagnement des cantines de collectivités, des ateliers et expositions qui proposent aux familles et aux enfants de découvrir l'élevage et l'agriculture familiale, la mobilisation des réserves foncières publiques pour les mettre à la disposition de jeunes agriculteur.trices afin d'assurer un meilleur accès à la terre et la création d'une « grainothèque » provinciale afin de conserver, partager ou échanger les graines de fleurs mellifères, de fruits et de légumes locaux.

Booster l'offre de produits de qualité qui poussent dans notre environnement local

Plusieurs actions peuvent être entreprises pour ce faire, comme la mise en location des terrains provinciaux à des agriculteur.trices, le cas échéant en prévoyant certaines conditions (nouvel.le agriculteur.trice, jeune, pratiques respectueuses de l'environnement, taille, ventes en circuits courts...); la collaboration avec d'autres acteurs (les fabriques d'église, des entreprises privées, etc.) afin de mettre d'autres surfaces à disposition; la mise en réseau des acteur.trices locaux impliqué.es dans l'alimentation durable (élu.es, agriculteur.trices, commerces, etc.).

Nous souhaitons également sensibiliser les écoles provinciales et les clubs sportifs soutenus par la Province à une alimentation de qualité riche en fruits et légumes et à proposer des collations avec le moins de sucres rapides possible. Cela passera par la mise à disposition dans des lieux publics de corbeilles à fruits (bâtiments provinciaux, écoles, service d'accueil de la Province, etc.), par la favorisation de la conservation et la réhabilitation des petites et moyennes parcelles agricoles dans la politique d'aménagement du territoire en vue de favoriser l'agriculture locale et par l'instauration de partenariats entre les écoles provinciales et des exploitations agricoles afin de permettre aux élèves de vivre l'expérience de la production agricole et de les sensibiliser à la qualité des produits.

Créer une Banque foncière pour les pratiques agricoles durables (agriculture raisonnée, bio, agriculture de conservation des sols...)

Vu la difficulté en Brabant wallon de trouver des terrains de qualité, une telle Banque serait un outil utile pour que des jeunes qui souhaitent se lancer dans de petites productions locales de maraîchage puissent bénéficier de l'usage des terrains à loyer modéré. Une alternative serait de soutenir les associations qui proposent un tel soutien.



Nos propositions :

Créer un registre des entreprises locales

Internet permet souvent aux Pouvoirs publics de dégager les sociétés qui seront contactées dans le cadre d'un marché public. Cela favorise néanmoins les sociétés plus en phase avec internet, dont les filtres masquent souvent des entreprises locales qui ont pourtant de solides compétences à offrir. Un tel registre permettrait de les informer de tous les marchés publics initié par une commune dans leur secteur d'activités, d'aider les pouvoirs locaux à sélectionner des entreprises du Brabant wallon dans le cadre de procédure négociées et enfin de faire connaître auprès des citoyens les commerces et entreprises présentes sur le territoire.

Développer la plateforme « Made In BW »

« Made in BW » est une plateforme logistique dédiée à la commercialisation de produits locaux en circuits courts. Depuis 2015, nous soutenons la commercialisation et la distribution de produits brabançons wallons en offrant à nos producteur.trices adhérent.es des services d'accompagnement dans leurs démarches de commercialisation.

Dans le respect de la réglementation européenne en matière de concurrence, nous plaidons pour la création de nouveaux points de vente/drive-in des produits locaux « Made in BW » à travers la Province et le renforcement des circuits-courts.

Soutenir les cuisines collectives de transformation des produits locaux

Dans toutes les cuisines de collectivités communales, les produits locaux devraient être valorisés afin de fournir une alimentation saine et durable aux enfants et aux résident.es. De plus, des tiers-lieux doivent être créés pour permettre aux producteur.trices locaux de transformer leurs produits (presse, conserverie, embouteilleuse collective, etc.), comme le projet du GAL Culturalité Hesbaye brabançonne. En valorisant les entreprises et les producteur.trices locaux, nous favoriserons également des rémunérations et des conditions de travail dignes et de qualité.



Choisir un tourisme authentique et soutenable, à deux pas de chez soi

Pour Les Engagé.es, le tourisme de demain sera un tourisme de proximité qui permet aux populations locales et voisines de profiter d'une offre de divertissement, de découverte ou de détente pas trop éloignée de chez elles, à un prix abordable. Le tourisme de proximité vise aussi les visiteurs étrangers en recherche d'une expérience authentique de rencontre et de partage avec le territoire local, son patrimoine et ses habitants et qui adoptent un comportement respectueux de l'environnement. Enfin, le tourisme de proximité doit être un tourisme soutenable qui répond aux nouveaux défis auxquels ce secteur est confronté. Nous pensons plus particulièrement à la crise climatique et environnementale qui doit amener le tourisme à réduire son empreinte carbone, à préserver et régénérer les écosystèmes visités et à limiter la production de déchets.

Avec l'appui de la Maison du Tourisme du Brabant wallon, nous souhaitons développer davantage l'offre de slow tourism dans le Brabant wallon, en développant des circuits thématiques combinant plusieurs modes de transport pour relier les différentes composantes touristiques de notre Province (domaines provinciaux, sites touristiques majeurs, etc.) tout en promouvant les synergies entre promotion des produits locaux et promotion de la destination touristique.

Enfin, nous souhaitons favoriser l'essor d'aires de camping-car publiques, équipées et gratuites.

Inciter les traiteurs du BW à faire du circuit-court

Via des incitants financiers, la mesure envisagée vise à soutenir les traiteurs qui optent pour un choix plus contraignant en se fournissant chez des producteurs locaux plutôt que chez un grossiste centralisé.

Par exemple, il pourrait être envisagé que sur la base de justificatifs d'achats chez des producteurs locaux, un certain pourcentage du montant total fasse l'objet d'une prime. En effet, il est plus compliqué pour un traiteur de devoir aller se fournir chez plusieurs fournisseurs que chez un seul (coût en transport, en matériel et en personnel plus importants). Le traiteur pourrait faire la promotion de sa démarche et des produits locaux utilisés auprès des clients. Un label pourrait également être accordé pour valoriser les traiteurs qui rentrent dans cette démarche.

Préserver notre Patrimoine

Notre volonté est d'inciter les Communes à développer leurs plans « Bouclier Bleu » (plan de protection du patrimoine, mais aussi des personnes et de l'environnement en cas de sinistres naturels ou non) de prévention des risques pouvant affecter son patrimoine culturel, à l'intégrer dans leur plan d'urgence communal avec l'appui des services du Gouverneur et à soutenir financièrement les mesures de préservation recommandées pour la mise en œuvre de ce plan.



3° Développement Durable

Un cadre de vie à protéger face aux menaces (biodiversité, inondations, réchauffement climatique, etc.)

Face aux dérèglements climatiques qui imposent à notre société des efforts d'adaptation toujours plus conséquents, notre priorité est de porter la question de la protection de l'environnement sur le devant de la scène politique avec un message fort : notre environnement ne doit pas être vu comme un frein pour le développement de nos territoires mais, au contraire, comme une richesse à préserver et une opportunité à saisir pour faire évoluer de nombreux secteurs (mobilité, énergie, emplois, gestion du territoire, etc.) !

La Province du Brabant wallon ne s'y trompe d'ailleurs pas puisqu'elle a adopté en 2023 son plan d'action en faveur du climat. Sobrement intitulé « Plan Colibri », ce plan présente des objectifs et une méthodologie tout aussi sobre : réduction de 12% d'émissions de CO² d'ici 2030 (là où, à titre de comparaison, l'Union européenne s'est fixée comme objectif une diminution de 55% pour le même horizon) et ce via la réalisation d'économies d'énergie (8% sur 2 ans), la production d'énergie par biomasse, l'encouragement de modèles de mobilité alternative, etc. Si ce plan constitue sans conteste une bonne première étape, on ne peut que regretter son manque de visibilité, la majorité ne l'ayant pas doté d'ailes suffisamment larges pour répondre à l'urgence de la situation.

Ce début de millénaire est en effet marqué par quatre enjeux cruciaux qui demandent des réponses fortes :

1. Tout d'abord limiter le dérèglement climatique en réduisant les rejets de gaz à effet de serre.
2. Ensuite, adapter les territoires d'ici et d'ailleurs mais aussi préparer la population et les acteurs économiques aux conséquences du réchauffement inévitables malgré les efforts pour réduire nos émissions de carbone.
3. Le troisième enjeu concerne la biodiversité qui s'effondre et qui demande à la fois de sortir du modèle productiviste et de la consommation de masse du 20ème siècle et d'intervenir directement dans les écosystèmes pour les aider à se régénérer.
4. Le dernier consiste à transformer notre mix énergétique pour le décarboner. Il nous reste 25 ans pour y arriver. Réussir notre transition d'ici 2050 ne sera possible que si nous arrivons à susciter l'adhésion de tous les acteurs afin qu'ils s'engagent dans des actions concrètes et adoptent de nouvelles habitudes. Administrations, responsables politiques, entreprises, monde associatif, citoyens... Nous avons besoin de toutes les forces vives et que chacun.e entre en transition ou la poursuive.

La Province a, elle aussi, un rôle central à jouer pour atteindre un tel niveau de mobilisation. Elle dispose en effet de la capacité à traduire des enjeux abstraits et lointains en enjeux concrets et de proximité, comme avec le développement du réseau cyclable « Point-Nœuds » ou la réalisation de diverses infrastructures de lutte contre les inondations. Elle connaît mieux que quiconque son territoire et ses acteurs et peut aider les Communes à mettre en œuvre des politiques dans des domaines très divers et de façon transversale.



3.1 Donnons des ailes au Plan Colibri

Par nos solutions, combinées aux propositions déjà formulées par le Plan Colibri (développement structurel du télétravail des agents provinciaux, durabilité dans la gestion des domaines provinciaux, administration pratiquant une politique « 0-déchet plastique », etc.), nous souhaitons permettre à la Province de dépasser les frontières de sa propre administration et de se fixer un objectif de diminution de ses émissions de CO² à la hauteur de ses ambitions. Actuellement fixé à 12%, nous souhaitons arriver à l'horizon 2030 à 30%.

Nos propositions :

Poursuivre la rénovation des bâtiments dépendant de la Province en vue de diminuer leur consommation énergétique

Tous les travaux de rénovation des bâtiments existants ou de construction de nouvelles infrastructures sont effectués par le Brabant wallon dans une perspective d'efficacité énergétique. Cela inclut des considérations sociales et de durabilité, ainsi que la rationalisation des surfaces occupées.

Nous entendons poursuivre dans cette voie et approfondir ce processus, notamment en imposant le recours (autant que faire se peut) à des entreprises locales, grâce notamment au registre des entreprises locales présenté plus haut.

Sensibiliser les acteurs de terrains à des pratiques agricoles diversifiées

Trop souvent considéré.es comme des obstacles à la lutte contre le réchauffement climatique, nos agriculteur.trices doivent au contraire devenir des partenaires privilégié.es dans la mise en place d'une agriculture pérenne, respectueuse de l'environnement.

Nous entendons ainsi les encourager et les accompagner dans une transition vers l'agroécologie et les soutenir dans cette optique, par des formations ou la mise sur pied d'incitants.

Sensibiliser le grand public à l'importance du développement de pratiques écologiques

Malgré de réelles avancées dans les mentalités et les pratiques adoptées par les citoyen.nes, certaines mauvaises habitudes persistent dans nos vies quotidiennes, souvent par ignorance ou inconscience de leurs conséquences environnementales sur le long terme.

Nous proposons un renforcement de la prévention en matière environnementale, en encourageant l'organisation d'événements ou d'expositions itinérant.es à destination du grand public.



Subsidier et aménager de nouvelles « zones vertes »

Lors de la précédente législature, un véritable effort a été fourni dans la réalisation d'une cartographie du maillage écologique présent sur notre territoire.

Partant de ce travail, de nouvelles zones du plan de secteur seraient préservées de toute urbanisation pour permettre un développement de la biodiversité (notamment en constituant des zones refuges pour la faune, en soutenant la plantation de fruitiers haute-tige, etc.) mais également l'expansion des eaux lors des crues, dans un esprit de cohérence avec les territoires déjà préservés et repris au sein du maillage écologique. Cela peut passer par la réhabilitation en zones d'intérêt biologique d'anciennes sablières, zones d'extraction ou même d'enfouissement, voire des friches industrielles.

Renforcer le contrôle des infractions environnementales

Nous souhaitons agir sur ce point par la création de brigades mobiles de protection de l'environnement (BPE), réparties sur l'ensemble du territoire provincial en fonction des besoins. Ces brigades pourraient constater et verbaliser pour toutes les atteintes à la qualité de l'environnement (incivilités, dépôts clandestins, non-respect des normes du bruit, etc.). Afin d'augmenter l'efficacité de ces brigades, nous proposons d'instaurer un téléphone vert ou une application permettant à quiconque de signaler de tels agissements.

Poursuivre le travail réalisé dans la lutte contre les inondations

Ces dernières années, plusieurs communes du Brabant wallon ont été rudement touchées par des pluies diluviennes ayant entraîné des inondations importantes. Nous souhaitons poursuivre le travail déjà entamé par la Province en matière de lutte contre ces phénomènes en élaborant une stratégie « para-pluie ». Dans ce cadre, la Province identifiera les zones à risque, renforcera la coordination de l'action communale et viendrait en soutien de la réalisation des plans de prévention communaux, poursuivrait le subventionnement des infrastructures nécessaires pour éviter les inondations, dont les bassins d'orage. Le tout sous la responsabilité du Gouverneur.

Densifier l'usage des bâtiments provinciaux

Partant des résultats obtenus dans l'étude sur l'efficacité énergétique des bâtiments provinciaux (réalisée dans le cadre du Plan Colibri), les infrastructures offrant les meilleures performances énergétiques seront rendues accessibles aux usagers externes (associations, entreprises) tout en poursuivant les travaux pour rendre le parc immobilier provincial le plus neutre en carbone possible.

Créer un guichet provincial de l'énergie

Cette structure serait créée afin de promouvoir les aides régionales d'isolation des bâtiments auprès des citoyens et des entreprises.



Encourager les écoles provinciales à obtenir le label éco-school

En tant que Pouvoir Organisateur des écoles du réseau d'enseignement provincial, la Province s'engagerait à placer ses équipes pédagogiques dans les meilleures conditions pour l'adoption d'une démarche d'amélioration globale, adoptée et développée pendant au moins deux ans. Cette dernière comprend aussi bien la dimension d'éducation à l'environnement que celle de l'amélioration de la gestion environnementale de l'école.

Sensibiliser le grand public

Développer le recyclage via des campagnes de communication, principalement dans les organisations où il n'est pas mis en œuvre : certaines sociétés, l'université, etc. Engager chacun à consommer moins : nos ressources diminuent pour certains de nos produits de consommation ! Par exemple : des animations autour de la fresque du climat devraient être organisées au sein de l'administration provinciales et dans les écoles provinciales.

Soutenir financièrement et administrativement les communes pour qu'elles répondent plus rapidement à l'évolution de la demande de bornes de recharge.

La Province pourrait, lors de réunions des 27+1 spécialement dédiées à ce sujet, en collaboration avec le gestionnaire de distribution de l'énergie (GRD) et la Région, informer les Communes et assurer un suivi par la suite, tout en proposant aux administrations communales un soutien administratif pour répondre aux éventuelles demandes des citoyens.

Nouer des partenariats avec des commerces et entreprises afin d'y installer des bornes de recharge

Ces infrastructures seraient rendues accessibles au grand public en dehors des heures d'ouverture.

3.2 Déplaçons-nous autrement

Les questions de mobilité (traditionnelle comme alternative) sont au cœur des préoccupations des brabançon.nes wallon.es. De par sa localisation, notre territoire provincial est en effet profondément modelé par des axes de déplacement qui rythment nos vies.

L'accès depuis et vers Bruxelles, l'aboutissement du RER, le développement d'une mobilité douce et réellement accessible au plus grand nombre sont autant de priorités qui doivent aujourd'hui être prises en considération par les autorités publiques et pour lesquelles la Province du Brabant wallon peut avoir un impact significatif dans leurs réalisations.



Nos propositions :

Poursuivre le développement de cyclostrades et du réseau « Point-Nœud »

C'est une particularité de notre Province : les brabançon.nes wallon.nes possèdent bien plus souvent une voiture – ou plusieurs – qu'ailleurs en Wallonie. Seuls 18,6% des habitants ne possèdent aucune voiture en Brabant wallon.

Afin d'encourager au maximum à la pratique de formes alternatives de mobilité comme le vélo, nous proposons une intensification de l'aménagement de cyclostrades sur les grands axes de notre province, notamment à destination de Namur et de Bruxelles, en partenariat avec la Région wallonne. Parallèlement, des aménagements de sécurisation du réseau « Point-Nœud » seront réalisés et des actions de promotion de ce réseau seront entreprises, y compris depuis et vers les principales cyclostrades.

Enfin, une mise à jour la carte des points noeuds en mettant en avant de nouveaux itinéraires sécurisés entre les centres d'emploi sera également une priorité.

Fiabiliser l'accès à Bruxelles

Une attention particulière doit être accordée à l'accès depuis et vers Bruxelles. Trop souvent ces dernières années, la mobilité des navetteurs brabançon.nes wallon.nes a été perturbée par un manque de dialogue entre les Régions flamandes et wallonnes. Nous souhaitons que la Province puisse faire entendre sa voix et jouer un rôle au bénéfice de ces citoyen.nes.

En outre, nous proposons que le Brabant wallon puisse jouer un rôle de facilitateur dans le dossier du RER sur son territoire, en apportant son aide à la coordination et à la planification de travaux de réalisation, ceci afin d'assurer une nouvelle « porte d'entrée » en direction de la capitale. La province du BW, maltraitée jusqu'ici en ce qui concerne l'avancement des travaux du RER (lignes 124 BW Ouest et 161 BW Est) devrait pouvoir jouer, au minimum, un rôle d'observateur aux réunions d'Infrabel/SNCB qui traitent du calendrier des travaux, de la méthodologie de travail du RER.

Conclure la réalisation des contournements

De nombreuses communes (Tubize, Perwez, Jodoigne, etc.) appellent de leurs vœux la réalisation de contournements de leurs territoires, afin de soulager leurs centres et d'éviter une trop grande concentration de CO2 dans des espaces plus peuplés.

Nous voulons que la Province puissent user de son influence auprès du de la Région wallonne pour encourager la réalisation de tels aménagements.

Plaider auprès de la SNCB pour renforcer les lignes de bus ou de train de proximité

Nous plaidons pour que les efforts déjà réalisés afin de renforcer l'intermodalité se poursuivent et puissent s'intensifier, en rapprochant les différents moyens de déplacements (train, bus, voitures et vélo pour l'essentiel).

Dans le même esprit, nous souhaitons que la Province puisse proposer aux opérateurs de transport régionaux et nationaux un partenariat afin d'améliorer les aménagements aux alentours des gares ferroviaires et de bus.

Mettre en place un réseau express de covoiturage local

La Province pourrait ici lancer l'aménagement, en bonne intelligence avec le SPW Mobilité, de bandes propres au covoiturage sur les chaussées pénétrantes et les boulevards ainsi que des stations d'embarquement et de débarquement (avec stationnement gratuit pour les covoitureurs) aux entrées des communes et aux abords des autoroutes E411 et E40.

3.3 Produisons localement notre énergie

Nos propositions :

Favoriser le développement de communautés énergétiques locales

Il s'agit de micro-réseaux où les habitations participantes sont connectées à un réseau alimenté par différentes unités de production et de stockage (grande installation photovoltaïque sur le toit de l'église ou de l'école communale, batteries localisées dans un bâtiment administratif, etc.), de manière à encourager l'autoconsommation.

Le rôle de la Province serait ici d'accompagner avec l'inBW, les Communes dans le développement de ces communautés dans chaque quartier et village, en bonne entente avec le gestionnaire de distribution de l'énergie.

Créer un cadre de production d'énergie

La Province agirait afin d'encourager les Communes à nouer des collaborations entre elles pour développer des projets communs de production d'énergie.

Créer une unité de biométhanisation provinciale

La Province devra soutenir l'inBW dans son projet de valoriser certains déchets via une unité de biométhanisation, pour autant qu'elle s'inscrive dans la politique menée par le Gouvernement wallon. Elle devra également soutenir des projets d'énergie renouvelable développés par les Communes et le secteur agricole.

Déployer un réseau de batteries publiques afin de stocker l'électricité produite

La Province peut être le moteur de la concertation entre tous les acteurs concernés afin de faciliter le déploiement d'un tel réseau sur son territoire.

Nos propositions :

Engager la Province dans la protection de la biodiversité

Actuellement essentiellement centré sur des solutions internes pour diminuer les émissions de CO2 de l'institution provinciale, nous souhaitons incorporer au Plan Colibri la notion de régénération de la biodiversité et articuler cette initiative avec les politiques provinciales, notamment dans le cadre du maillage écologique. Nous proposons également d'intégrer à la réalisation de cet objectif les contrats de rivière Senne et Dyle-Gette et de prendre en compte toutes les formes de pollution (chimique, sonore, lumineuse, etc.) néfastes à la biodiversité.

Diversifier les actions de sensibilisation à destination du grand public

Déjà existantes (distribution de haies, etc.), nous proposons d'instaurer de nouvelles actions de grande échelle dans les 27 communes du Brabant wallon.

Quelques exemples : semaine de l'Arbre (objectif : planter au moins trois arbres par habitant durant la législature), semaine de l'Eau, quinzaine des insectes pollinisateurs, etc.

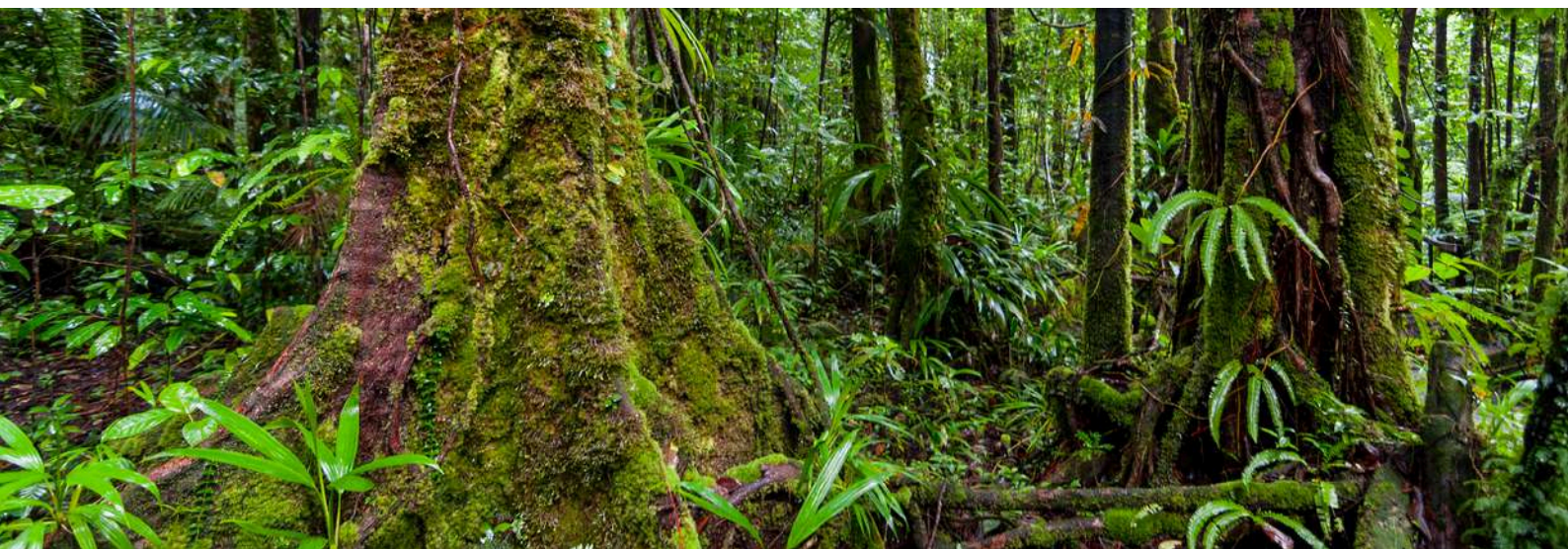
Développer et proposer des formations

Organisée à la demande des Communes et à destination du grand public, ces formations pourraient porter sur le « compostage », la création de produits d'entretien et de produits de beauté respectueux de l'environnement, etc.

Un.e Député.e provincial.e du bien-être animal

Nous souhaitons ajouter aux compétences du/de la Député.e provincial.e en charge de l'Environnement une nouvelle compétence, celle du bien-être animal.

En parallèle, nous prônons l'intégration de façon transversale de la dimension "bien-être animal" dans tous les futurs projets provinciaux.



4° Enseignement

Un enseignement de qualité

L'enseignement est un pilier fondamental pour le développement et la prospérité de notre société. Pour répondre aux défis éducatifs et préparer nos jeunes à un avenir prometteur, nous proposons un programme ambitieux visant à améliorer la qualité de l'enseignement, à promouvoir l'égalité des chances et à soutenir l'innovation pédagogique.

On le sait, l'école est un des endroits où véhiculent le plus les stéréotypes de genre et où les inégalités se créent. Il importe que des mesures soient prises dans chaque établissement en désignant une personne référente égalité, comme c'est déjà le cas dans nos Universités, pour que celle-ci mette en place un plan d'actions concret afin de permettre à tous les talents de se réaliser. L'évolution du marché de l'emploi en Wallonie montre que nous passons progressivement d'une situation de chômage de masse dû à un manque d'offres d'emploi à une situation de pénurie de main-d'œuvre pour toute une série de métiers, en particulier les métiers techniques. Plus que jamais, avoir la formation adéquate est la meilleure garantie pour trouver un emploi et les stéréotypes ne doivent pas écarter certains élèves dans le choix d'une formation.

Or la formation à ces métiers se fait en grande partie via l'enseignement qualifiant qui relève largement de la Province. C'est aussi au niveau provincial que l'on peut déterminer les besoins des entreprises locales et ainsi permettre à nos jeunes de trouver un emploi près de chez eux. La Province montre ici toute sa pertinence. Il importe donc de soutenir l'enseignement qualifiant en investissant dans celui-ci, en particulier en matière d'équipements et de matériels permettant un apprentissage adapté.

Dans le Brabant wallon, la gestion de l'enseignement constitue une part importante du budget provincial. Nous nous en réjouissons, tant la garantie d'un enseignement de qualité est un aspect fondamental pour l'avenir de nos jeunes. Pour autant, malgré d'indéniables avancées dans l'offre d'enseignement (options sportives, de sciences spatiales, de codage, etc.) au cours de la précédente législature, l'enseignement provincial du Brabant wallon n'a pas (encore) répondu à toutes les attentes, vu les évolutions démographiques et économiques.

Dans cette optique et face à des enjeux tels que la transition énergétique et l'utilisation des nouvelles technologies, la Province a un rôle important à jouer, en particulier à destination des communes moyennes ou de petites tailles. En effet, celles-ci n'ont pas toujours les compétences suffisantes pour tirer pleinement parti de ces nouvelles opportunités pour nos territoires.

Parallèlement, il convient d'informer les jeunes, étudiant.es et chômeur.euses, sur les métiers en pénurie sur notre territoire.

C'est pourquoi nous voulons améliorer encore divers aspects de notre enseignement.



Nos propositions :

Outillons davantage l'enseignement qualifiant

Nous proposons de soutenir l'investissement dans celui-ci, en particulier en matière d'équipements et de matériels permettant un apprentissage adapté et axé sur les métiers en pénurie.

Luttons contre les stéréotypes de genre

Développons des initiatives pour casser les stéréotypes de genre et avoir plus de mixité dans les classes de l'enseignement qualifiant.

Mener une réflexion à propos de la création d'une école du numérique en Brabant wallon

En sus des différentes options organisées au CEPES de Jodoigne, à l'ITP de Court-Saint-Etienne, à l'IPET de Nivelles et à l'IPES de Tubize pour les troisièmes et cinquièmes secondaires, cette école s'adresserait à un public âgé de 18 à 30 ans sans diplôme du supérieur.

La création de cette école répond à un besoin de plus en plus important de former les jeunes à la programmation de sites web et d'applications mobiles. Le projet pédagogique mis en place est basé sur la participation des étudiant.es, la collaboration entre pairs, puisqu'il n'y aurait pas de professeurs pour dispenser la matière. Il s'agirait ainsi d'un auto-apprentissage par projets.

Mettre en contact les établissements scolaires provinciaux et le monde économique local

Afin d'intensifier le dialogue entre les jeunes et le monde du travail et d'intéresser les jeunes à des métiers d'avenir, nous souhaitons organiser au sein des écoles provinciales des visites d'entreprises là où ce ne serait pas déjà en vigueur.



Nos propositions :

Organiser des salons d'orientation (ou « salons métiers »)

Dans l'optique de promouvoir l'enseignement qualifiant auprès des élèves et de leur famille, nous proposons que la Province puisse coordonner et promouvoir ces salons.

Plusieurs actions peuvent être menées en ce sens : organiser des salons dédiés, des escape games, dépêcher un « car métier » dans les écoles, encourager les collaborations écoles-entreprises (à travers des stages), etc.

Renforcer la promotion du bilinguisme à l'école

Nous proposons que la Province organise d'une part des échanges avec des écoles flamandes et, d'autre part, l'immersion dans les écoles provinciales, tant en néerlandais qu'en anglais.

Des bourses d'échange linguistique pour les élèves des écoles techniques et professionnelles seraient également prévues, en complément de ce qui existe pour les rhétos au niveau wallon.

Ouvrir la Province au reste du monde

Nous souhaitons offrir aux élèves la possibilité de vivre l'expérience d'échanges linguistiques, via la conclusion de partenariats avec des écoles d'autres régions (la Flandre mais aussi les Pays-Bas, l'Allemagne, etc.).

De même, afin d'encourager et de faciliter l'emploi au-delà de la frontière linguistique, la Province du Brabant wallon pourrait permettre le développement de tels partenariats avec de telles entreprises, qui pourraient accueillir en stage les élèves volontaires dans le cadre d'un enseignement en alternance.

Nos propositions :

Instaurer un soutien financier aux Communes pour l'achat d'équipement numérique

Afin de permettre aux établissements scolaires communaux d'investir dans du matériel numérique (tableaux interactifs, etc.), un montant forfaitaire serait octroyé aux Communes qui en feraient la demande.

De même, nous souhaitons instaurer un effet-levier où, pour chaque euro investi par une commune, un euro complémentaire serait versé par la Province.

Lutter contre la fracture numérique

Certains parents n'ont, malheureusement, pas les moyens d'accompagner leurs enfants dans leur apprentissage de l'outil numérique, faute de matériel à domicile.

Nous proposons d'octroyer une prime à l'achat de matériel informatique à destination des élèves domiciliés dans la Province, fréquentant un établissement provincial et dont les parents ont des revenus limités ou mêmes moyens avec une famille nombreuse.

Créer une école du numérique dans le Brabant wallon

Nous souhaitons mener une réflexion à propos de la création d'une école du numérique en Brabant wallon, en sus des différentes options organisées au CEPES de Jodoigne, à l'ITP de Court-Saint-Etienne, à l'IPET de Nivelles et à l'IPES de Tubize pour les troisièmes et cinquièmes secondaires. Elle s'adresserait à un public âgé de 18 à 30 ans sans diplôme de supérieur. La création de cette école répond à un besoin de plus en plus important de former les jeunes à la programmation de sites web et d'applications mobiles. La philosophie mise en place est basée sur la participation des étudiants, la collaboration entre pairs, puisqu'il n'y a pas de professeurs pour dispenser la matière. Il s'agit d'un auto-apprentissage par projets.

4.4 Renforçons la place de la culture dans nos écoles

Notre proposition :

Engager les écoles et la culture dans un partenariat gagnant

Dans le respect de la liberté pédagogique, nous voulons sensibiliser le corps enseignant à intégrer dans leurs cours des éléments relatifs à la culture brabançonne wallonne (promotion des artistes du BW, de livres écrits par des auteurs du BW, etc.).

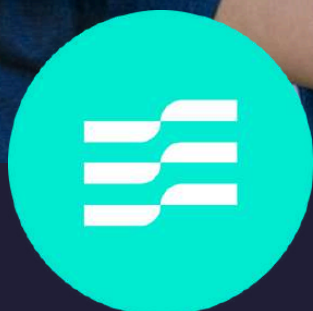


5° Associations

Un BW partenaire du monde associatif (jeunesse, culture, sport)

Les Engagé.e.s ont dans leur ADN le souci de la qualité des liens sociaux au sein d'une société, d'une communauté, d'un territoire. C'est précisément cette inquiétude pour ce besoin essentiel de tout à chacun qui nous a plus d'une fois au cours de la précédente législature amenée à dénoncer les coupures, voir les suppressions pures et simples de nombreux subsides historiquement octroyés par la Province au secteur associatif.

Loin de nous inscrire dans cette vision, nous avons la conviction que plusieurs éléments peuvent renforcer et dynamiser ces liens ! Nous pensons particulièrement aux associations, à la vie culturelle, à l'éducation permanente ou encore au sport. Dans ce domaine, la Province ne doit pas organiser mais bien accompagner, subventionner, favoriser. Elle doit jouer son rôle de pouvoir subsidiant et contrôlant, devenir un véritable « trait d'union » entre les associations, les citoyens et les initiatives.



Nos propositions :

Développer et lancer un grand plan au bénéfice des organisations de jeunesse

Avec près de 20.000 animés, le Brabant wallon est une des Provinces où les mouvements de jeunesse ont le plus de succès – compte tenu de la taille plus modeste de sa population par rapport aux autres Provinces. Un succès qui ne se dément pas depuis de nombreuses années et qui nécessitent qu'une attention particulière soit accordée aux besoins des organisations de jeunesse, tous réseaux confondus (la Fédération des Scouts Baden-Powell, les Guides catholiques, les Scouts et Guides pluralistes, la Fédération nationale du patro et les Faucons rouges).

Ce plan viserait l'objectif ambitieux de création et de rénovation d'un maximum de locaux pour les Mouvement de jeunesse d'ici 2030, en partenariat avec les Fédérations et les Communes, après recensement et priorisation des besoins. En outre, ce plan pourrait apporter une réponse au besoin criant d'endroit de camps. Bien qu'une prise de conscience se fasse peu à peu, les espaces prévus en Brabant wallon restent trop peu nombreux pour répondre aux besoins de nos unités (surtout depuis l'instauration du nouveau rythme scolaire).

N'oublions pas que les mouvements de jeunesse sont avant tout des lieux d'apprentissage formidables, où les valeurs de citoyenneté, de fraternité, de solidarité sont transmises à nos jeunes à travers le respect de règles de vie en groupe, d'expérience de l'autonomie et de citoyenneté avec le sens de l'utilité à la collectivité.

Nos propositions :

Créer une « maison des associations »

Celle-ci prendrait la forme d'un point de contact de type « guichet unique » pour toutes les asbl de la Province et offrirait des aides de différents types, notamment administrative pour faciliter l'accès aux ressources et aux financements pour les organisations locales, encourageant ainsi leur rôle vital dans la communauté.

Cette « maison des associations » serait également responsable de l'organisation de formations pour les asbl qui en sont demandeuses.



Moderniser le service de prêt de matériel provincial

Tout d'abord, une enquête de satisfaction serait menée auprès des Communes, afin d'établir les pistes d'améliorations possibles pour optimiser et moderniser le service de prêt de matériel provincial au bénéfice du personnel de ce service et des bénéficiaires.

5.3 Soutenons nos sportifs

Nos propositions :

Soutenir plus proactivement les clubs sportifs

Nous proposons un large plan d'aides aux clubs sportifs, constitué de trois grands axes :

- La mise en place d'un soutien aux clubs pour la formation de leurs animateur.trices, avec une prise en charge des coûts de formation avec un plafond annuel par formation et par club. Cette mesure serait un vrai bénéfice tant pour les encadrants que pour les moniteur.trices ;
- L'instauration d'un soutien financier pour l'achat d'équipement, sur base d'un montant forfaitaire (par tranche de membres affiliés et la constitution d'un effet-levier où, pour chaque euro supplémentaire investi par le club au-delà de ce montant, un euro complémentaire serait versé par la Province) ;
- La création d'un soutien social, également forfaitaire, à hauteur de 5 % de la valeur des cotisations versées annuellement par les affilié.es, afin de prendre en charge les frais de cotisation des familles ayant de faibles revenus.

Soutenir les arbitres : carton rouge aux comportements inappropriés

Sur et aux abords des terrains, le travail des arbitres (souvent des bénévoles au service des clubs) est parfois mis à mal par certains individus n'hésitant pas à menacer (voir, même, à agresser) verbalement et/ou physiquement ces acteurs essentiels de leurs disciplines sportives respectives.

Afin d'accompagner avec bienveillance les victimes et de lutter contre ces pratiques, nous proposons que la Province développe, encadre et mette à disposition des clubs sportif une aide aux arbitres en détresse, ayant été confrontés à des cas de violence. Cette aide prendrait la forme d'un soutien psychologique (accueil par un psychologue dans l'antenne du Service de Santé Mentale provinciale la plus proche) et d'un accompagnement administratif dans les éventuelles démarches judiciaires entreprises par les victimes de tels agissements.



Garantir l'accès au sport pour tou.tes

La Province soutiendra l'organisation de parcours vita dans les domaines provinciaux mais aussi la découverte de nouveaux sports lors des journées communales de découvertes et d'initiation.

Revitaliser notre héritage culturel sportif

Offrir un soutien ciblé aux associations de pratiques sportives typiques de notre territoire, comme les clubs de balle pelote ou de colombophilie.

Le BW est une jeune province mais n'en a pas moins une longue histoire. Celle-ci est extrêmement vivante à travers les cercles locaux et les commémorations. Comme par le passé, la Province encouragera et soutiendra les activités de ces associations et l'organisation de ces évènements.

Soutenir la pratique du sport de haut niveau

En partenariat avec l'UCL, nous voulons que la Province puisse soutenir les athlètes qui pratiquent le sport de haut niveau.

5.4 Faisons rayonner nos artistes

Nos propositions :

Valoriser les initiatives culturelles

La culture a toujours bénéficié d'un soutien important de la part de la Province du Brabant wallon, tant pour les grandes institutions (théâtre Jean Villard, théâtre de la Valette, les Baladins du miroir) que pour les plus petites structures. De même, l'opération « Place aux Artistes », bénéficiant spécifiquement aux artistes du BW, s'est avéré être un succès incontestable ! La Culture est également un moteur économique. C'est pourquoi la Province continuera à soutenir ce domaine, tant par des soutiens à l'achat et la restauration d'infrastructures culturelles que par des subsides plus spécifiques. Le soutien aux Centre culturels sera indexé, voir renforcé.

Les artistes ayant l'opportunité d'être valorisés à l'international feront l'objet d'une attention particulière.

Enfin, l'héritage culturel de notre Province, notamment au travers du wallon, devra être préservé et les initiatives positives en ce sens, soutenues.

Développer des activités culturelles et artistiques de proximité dans les écoles

La Province devra évaluer le rôle qu'elle peut jouer au niveau des écoles, dans le cadre du Parcours d'Education Culturelle et Artistique (PECA) et au travers du Centre culturel du Brabant wallon.



6° Actions Sociales

Un BW solidaire

Le Brabant wallon a la réputation d'être une Province riche. Si cela peut se vérifier, il ne faut cependant pas oublier que tout.es les brabançon.nes wallon.nes ne sont pas aussi aisés et qu'il peut être compliqué d'éprouver des difficultés dans un tel environnement.

Les questions sociales concernent tous les âges mais également de nombreux aspects de nos vies. Les Engagé.e.s - Brabant wallon soutiennent une approche humaine et englobante de ces questions qui ne laisserait personne sur le côté. Ainsi, cette politique du « mieux-être » devra non seulement concerner un renforcement des services aux seniors (un point abordé plus haut) mais également les questions relatives à l'accès au logement pour les plus jeunes - l'un des leviers de régénération par excellence !

Une habitation permet en effet à chaque personne de se développer, de développer des projets, de s'insérer dans la société ou encore de participer à la vie économique, associative et citoyenne. Elle régénère l'estime de soi, le bien-être, la qualité de vie et les liens avec les autres. Le logement participe aussi à la transition écologique. Chaque citoyen souhaite vivre dans un endroit qu'il apprécie et où il pourra accéder à une série de services essentiels et d'équipements collectifs. Malheureusement, il devient de plus en plus compliqué de louer ou d'acheter le logement de ses rêves, avec une localisation idéale, plus particulièrement dans les communes à forte pression immobilière. En 20 ans, la part des propriétaires avec des revenus limités a chuté, passant de 56% à 36% ! Beaucoup de ménages se retrouvent alors obligés de se reporter vers des habitations de moindre qualité ou vers des zones plus excentrées, éloignées des commerces et des services.

Mais cette situation n'est pas une fatalité ! La Province peut contribuer à renforcer la mixité sociale sur le marché locatif et acquisitif, dans des communes fort prisées et ainsi permettre aux jeunes, aux aînés, aux classes moyennes et aux personnes précarisées de trouver le logement de leurs rêves non loin de l'endroit qu'ils souhaitent. La Province peut aussi transformer l'exil des citoyens vers des communes plus excentrées en opportunité de développement de nouvelles centralités, dotées de commerces, de services et d'infrastructures.

La Province a la chance de disposer d'outils lui permettant de mettre en œuvre une politique volontariste d'accès à des logements abordables : la Régie foncière provinciale et l'Agence Immobilière sociale du Brabant wallon



Nos propositions :

Introduire l'exemption de l'additionnel provincial au précompte immobilier et redynamiser l'AISBW

Cette exemption concernerait le locatif social (ce qui inclut les logements gérés par l'Agence Immobilière Sociale du Brabant wallon (AISBW), par les Sociétés de logement de service public, par les Communes ainsi que par les CPAS). En plus de garantir aux propriétaires la perception du loyer et celle de retrouver à la fin du bail leur logement en bon état, ils auront dès lors droit à un troisième avantage : l'exemption fiscale.

Le fonctionnement de l'AISBW reste opaque et avec des résultats encore limités. Une redynamisation de l'AISBW doit être impulsée.

Soutenir le développement de « logements tremplin »

Ces logements permettraient à des jeunes ménages (moins de 35 ans) de profiter d'un loyer modéré en échange, par après, d'une installation durable dans la Province.

Ce soutien passera essentiellement pas les PPP's (API BW, Régies Foncières communales et supra communales, petits promoteurs privés de taille PME) pour accélérer le processus de mise à disposition de logements moyens et modestes.

Rendre davantage de logements accessibles

Nous soutiendrons la création de logements abordables pour les jeunes ménages et les personnes à revenus modestes, en favorisant les initiatives d'habitat intergénérationnel et solidaire.

Soutenir la création de nouveaux logements

Cette action pourrait se réaliser par différents canaux (publics, privés, agences immobilières sociales, charges d'urbanisme...). Ainsi, la Province pourrait aider les communes à convertir en logements les bâtiments communaux inoccupés depuis au moins trois ans, s'il n'existe aucun projet de valorisation de l'infrastructure à moyen terme et les mettre en location via l'Agence Immobilière Sociale du Brabant wallon.

Cette solution s'accompagnerait d'une diversification de ces nouveaux logements (familles nombreuses ou recomposées, studios, maisons kangourou, habitats groupés, etc.) et par la facilitation du développement d'une offre de logements « adaptables » ou « adaptés » pour tenir compte de l'évolution des besoins et favoriser l'intergénérationnel.



6.2 Soutenir les publics fragilisés

Renforcer la cohésion sociale est essentiel pour une société harmonieuse. Dans cette optique, notre volonté est de mettre en place des initiatives visant à promouvoir l'inclusion et à réduire les inégalités.

Nos propositions :

Renforcer l'inclusion des personnes en situation de handicap

Il est nécessaire de continuer à consacrer des ressources considérables et à déployer beaucoup d'efforts pour promouvoir l'inclusion et le bien-être des personnes en situation de handicap ! Nous souhaitons ainsi que des aménagements soient réalisés au sein de tous les bâtiments provinciaux qui n'en seraient pas encore équipés.

Nous prévoyons également de soutenir les communes dans l'achat d'un véhicule pouvant transporter des personnes en chaise roulante pour que celles-ci puissent se rendre aux réunions communales ou aux évènements communaux.

Enfin, nous veillerons à continuer à soutenir les associations actives dans ce secteur.

Veiller à l'intégration des personnes réfugiées sur notre territoire

Déclarée « Province hospitalière » en 2021, la Province du Brabant wallon doit continuer à soutenir les asbl actives dans le secteur de l'inclusion et de l'intégration des réfugiés trouvant asile sur notre territoire.

À l'instar des Communes se déclarant hospitalières, nous souhaitons également que la Province puisse mettre à disposition certains espaces provinciaux en hiver pour offrir à ces personnes un toit où dormir dans une Province où il n'existe toujours pas d'abris de nuit.

Enfin, nous souhaitons développer les Dispositifs d'Accueil et de Scolarisation des élèves Primo-Arrivants et Assimilés (DASPA) dans les écoles provinciales.

Organiser et implémenter une intégration de l'ISBW au sein des services provinciaux

Véritable bras social du Brabant wallon, l'Intercommunale Sociale du Brabant wallon est une structure essentielle pour de nombreux ses brabançons wallons mais se trouvent jusqu'à il y a peu, par son fonctionnement, en situation de déficit financier systémique, laissant à la Province et aux Communes le soin de combler ce déficit chaque année.

Bien qu'un audit réalisé en interne ait permis de dégager certaines pistes de solutions, l'ISBW reste fragile et, malgré des efforts indéniables sa gestion, n'a donc pas encore de solution pérenne pour lui assurer une indépendance financière et de meilleurs résultats budgétaires. Afin de rationaliser certains coûts et de permettre une mise en commun des ressources (tant humaines que pécuniaires), nous proposons que l'ISBW s'intègre progressivement au sein des services provinciaux.



6.3 Favoriser l'Égalité des chances

Tous les individus, indépendamment de leur origine sociale, ethnique, sexe ou autre n'ont pas les mêmes opportunités de réussir dans la vie. Pour cette raison, nous considérons qu'il est crucial de soutenir les initiatives visant à promouvoir l'égalité des chances pour que chaque personne ait accès aux mêmes ressources, éducation et opportunités professionnelles.

Nos propositions :

Garantir aux enfants moins favorisés un accès à des activités de qualité

Afin de faciliter l'accès aux activités parascolaires et extrascolaires et les déplacements qu'elles supposent parfois, la Province peut jouer un double rôle. D'abord en aidant à coordonner l'action des Communes et des établissements scolaires. Les coordinateurs Accueil Temps Libre (ATL), engagés par les communes (23 communes en Brabant wallon coordonnent cet accueil) et agréés par l'ONE organisent des activités encadrées en dehors du temps scolaire pour les enfants de 2,5 à 12 ans. Le Brabant wallon peut aller encore plus loin dans cette promotion et cette coordination, notamment en mettant à disposition des locaux, en dispensant des formations et en organisant des échanges de bonnes pratiques. La Province peut également apporter des moyens tant financiers que matériels pour offrir plus de variété et de qualité dans les activités proposées aux enfants, par exemple grâce à la collaboration avec des associations ou clubs existants, qui proposent souvent une offre de qualité. La Province peut, dans ce domaine, lancer elle-même des appels d'offres pour des activités ou compléter l'action des communes et des établissements par un financement supplémentaire.

Une amélioration des déplacements entre l'école et les établissements publics (comme les académies de musique) doit se développer pour permettre à plus d'enfants de bénéficier de ces cours alors même que leurs parents travaillent et n'ont pas la possibilité de les y emmener.

Combattre les discriminations

Nous souhaitons combattre les discriminations via 2 types d'actions :

- Une former à la diversité et à l'inclusion : offrir des formations sur les biais inconscients et la diversité aux élèves, aux employé.es, enseignant.es et élu.es pour réduire les discriminations systémiques.
- Le développement équilibré des territoires : investir dans les infrastructures et les services publics des zones rurales et les quartiers défavorisés pour réduire les disparités géographiques.

Se doter d'un Plan égalité des chances

Il est temps que la Province se dote d'un véritable plan d'égalité des chances, avec le soutien de l'expertise de la Région wallonne et de la FWB.



Conclusion

Le Brabant wallon s'apprête à vivre un changement majeur et inédit dans l'histoire de notre pays. La responsabilité du prochain Gouvernement provincial et de tou.tes les élu.es n'en est que plus grande : préparer l'avenir pour que ce bouleversement soit le plus imperceptible possible pour les brabançon.nes wallon.nes.

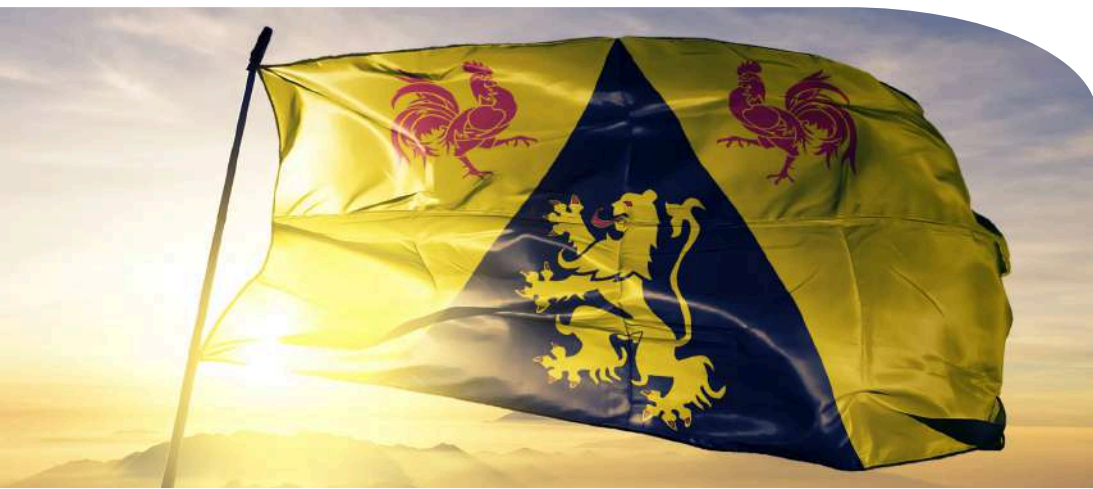
Ce programme est pour nous l'occasion d'afficher nos priorités : la santé sous toutes ses formes, l'égalité, la prospérité économique, l'action environnementale, l'enseignement, le monde associatif et la solidarité au sein de notre Province. Ces priorités s'accompagnent évidemment d'autres objectifs, comme le maintien de la stabilité budgétaire, le développement territorial de notre province ou encore l'implication citoyenne des brabançon.nes wallon.nes (surtout après l'échec du Cube).

Nous serons également soucieux de garantir aux brabançon.nes wallon.nes une fiscalité inchangée mais nous serons soucieux d'assurer l'équité fiscale entre les citoyens.

Par ailleurs, il conviendra de veiller à prévoir pour les habitant.es du BW des prix plus favorables par rapport à ceux demandés aux habitants d'autres provinces dans le cadre des services payants qu'elle offre (comme, par exemple, l'accès aux Domaines provinciaux).

Enfin, il est essentiel d'œuvrer à renforcer l'efficacité de la collaboration entre les communes. Nous souhaitons préparer un plan pour favoriser les synergies entre les communes de manière à réduire les frais administratifs et de services tout en améliorant le vécu des habitants. Cette dynamique permettra de faire gagner un temps précieux à la Province dans sa nouvelle structure post 2030.

Les Engagé.es n'ont jamais été au pouvoir et ne se sont donc jamais compromis dans des choix qui sont aujourd'hui discutés et discutables. Nous avons toujours constitué en Brabant wallon une force d'opposition constructive, nous hissant à la première place des groupes en termes d'activités lors des Conseils provinciaux avec près de 144 questions adressées au Collège provincial et de nombreuses propositions de résolutions, d'amendements et autres interventions en séances publiques. Nous voulons aujourd'hui porter avec conviction des propositions qui doivent permettre à l'institution provinciale de faire face tant aux défis actuels qu'à son évolution future.



Aussi, Les Engagé.e.s veulent revoir la manière dont la Province fonctionne.

- Revoir le système des appels à projets qui favorise les Communes où l'administration et les élu.es sont les plus outillé.es. Nous prôtons une allocation des ressources sur base d'une planification territoriale où les besoins seront recensés et priorisés.
- En finir avec ce climat de polémique qui, au cours de la législature précédente, a plombé le travail de l'administration provinciale. Il est aujourd'hui urgent de lancer une vaste enquête psychosociale pour rétablir un climat de confiance au sein de l'administration provinciale.
- Veiller à un plus grand respect du Conseil provincial et de ses élu.es, qui seront systématiquement associé.es aux diverses activités et manifestations de la Province.

Ce n'est qu'avec une gouvernance plus forte que la Province pourra se montrer plus efficace pour répondre aux besoins et aux attentes des citoyen.nes du Brabant wallon et attester avec force son utilité au bénéfice de toutes et de tous.

Nos Candidats

Ouest

1	KARIM-HOSSELET Maha	<input type="radio"/>
2	JOLLY Ferdinand	<input type="radio"/>
3	LOUVIGNY Lyseline	<input type="radio"/>
4	EL-KROUT Hicham	<input type="radio"/>
5	PONGELET Catherine	<input type="radio"/>
6	GALLIS Nicolas	<input type="radio"/>
7	VAN CUTSEM Bénédicte	<input type="radio"/>
8	DEMOL Arnaud	<input type="radio"/>
9	RULINDA Aimée	<input type="radio"/>
10	DE RO Bernard	<input type="radio"/>
11	DONNY Sandra	<input type="radio"/>
12	GABRIEL Jérémy	<input type="radio"/>
13	HUENENS Christine	<input type="radio"/>
14	HARCQ Sébastien	<input type="radio"/>
15	RENARD-RUCQUOY Nathalie	<input type="radio"/>
16	VAN HAMME Olivier	<input type="radio"/>

Est

1	GOES Benjamin	<input type="radio"/>
2	OLEFFE Séverine	<input type="radio"/>
3	Du MONGEAU Cédric	<input type="radio"/>
4	CHENOY Marie-Céline	<input type="radio"/>
5	GAMBRON Carl	<input type="radio"/>
6	THEYS Caroline	<input type="radio"/>
7	GOOSENS Pierre	<input type="radio"/>
8	CHARLES-ESCOYEZ Claire	<input type="radio"/>
9	TYLLEMAN Jean-Grégoire	<input type="radio"/>
10	LISMONT Sophie	<input type="radio"/>
11	DALCQ Philippe	<input type="radio"/>
12	DOYEN-MULOWAYI Mireille	<input type="radio"/>
13	GEHOT François	<input type="radio"/>
14	GARDOEN Frédéric	<input type="radio"/>
15	KIZIZIE-DE BOECK Laetitia	<input type="radio"/>
16	POLET Julie	<input type="radio"/>
17	PLEECK Michel	<input type="radio"/>
18	MATHY Véronique	<input type="radio"/>
19	PETRONIN Olivier	<input type="radio"/>
20	DELMEZ Annie	<input type="radio"/>
21	ANTOINE Baptiste	<input type="radio"/>